CHARTE ÉLÈVE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMÉDIAS

Entre : **Collège Louis Grüner,** Ci-après dénommé « collège »

Entre : Collège Louis Grüner, ci-après dénommé «collège»
ET : Nom et prénom(s) : ..... Ci-après dénommé « élève »

PREAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'éducation nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif.
La charte jointe au règlement intérieur définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias, ainsi que les droits et devoirs de chacun.
La charte précise les droits et obligations que le collège et l'élève s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LÉGISLATION

I Respect de la législation

Sont interdits et sanctionnés par la loi :

- Le non-respect des principes de neutralité religieuse, politique et commerciale
- L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
- La diffamation et l'injure ;
- La provocation à commettre des actes illicites ou dangereux
- La diffusion de messages à caractère violent ou pornographique
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- L'utilisation d'une œuvre de l'esprit sans l'autorisation de son auteur
- L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur ;
- La contrefaçon d'une marque ;
- L'incitation à la consommation de substances interdites ;

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

2 Description du service proposé **:**

- Accès au réseau informatique avec une authentification obligatoire.
- Accès à l'ENT du cybercollège

3 Droits de l'élève

Le droit d'accès au service ci-dessus est personnel, incessible et temporaire. Il est obligatoirement soumis à autorisation spécifique du collège et conditionné par l'acceptation de la présente charte. L'adhésion à la charte et la publication de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de leur signature et de celle des responsables légaux. Certains accès peuvent être soumis à l'identification préalable (type compte/mot de passe), ces identifiants sont personnels et confidentiels. L'élève peut demander au collège la communication des informations nominatives le concernant, et les faire rectifier conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
Sauf évolution qui lui serait communiquée, cette charte est valable pour la durée de scolarité de l'élève au collège.

4 ***Engagements du collège***

- ***Accompagnement et respect de la loi*** *: Le collège s'engage à préparer, conseiller et assister l'élève dans son utilisation des services offerts et aux risques qui en découlent. Il s'oblige à faire respecter la loi. Il se dote de dispositifs assurant la protection des élèves mineurs, en particulier avec des moyens de filtrages des protocoles d'échanges et des moyens de contrôle et des sites visités*
- ***Accès au réseau informatique*** *: Le collège rend obligatoire l'authentification de tous les postes connectés à ses réseaux informatiques.*

- ***Disponibilité du service*** *: Le collège s'efforce, de maintenir accessibles les services proposés de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Il ne peut pas être tenu pour responsable des conséquences d'interruptions pour l'élève. Le collège, dans la mesure du possible, tient l'élève informé de la survenance de ces interruptions.*
- ***Cas du service de messagerie*** *mis en place par le collège : une surveillance et un contrôle sur son usage sont exercés par le collège, y compris sur le contenu. Le collège se réserve le droit d'intervenir sur des échanges comportant des éléments manifestement préjudiciables.*
- ***Cas de la publication de site web Internet*** *: La publication d'un site web doit obligatoirement inclure une rubrique comportant les mentions légales. En tant que directeur de publication, le collège se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur son serveur.*
- ***Cas de l'espace de stockage attribué à l'élève*** *: L'élève dispose d'un espace dédié lui permettant de conserver des documents utiles à son enseignement. Le contenu reste consultable et modifiable par le collège. Tout fichier infesté par un virus sera supprimé sans préavis.*
- ***Protection des données à caractère personnel de l'élève*** *: En application des dispositions à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la directive européenne 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces données du 24 octobre 1995, le collège s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'élève :*

  - De n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès…)
  - De lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.
  - De lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

5 Engagements de l'élève sur l'utilisation des services mis à disposition par le collège

Je m'engage

- À respecter **le droit des personnes** (en particulier le droit à l'image d'autrui, et à ne pas avoir de propos à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire…)
- À respecter **les droits de diffusion et de reproduction** (ne pas pirater, ni télécharger)
- À utiliser le multimédia **uniquement pour un travail scolaire**
- **À utiliser** Internet avec **l'autorisation d'un adulte**
- **À garder confidentiels mon identifiant et mon code d'accès**
- **À ne pas utiliser frauduleusement celui d'un autre élève**

Il EST ENFIN PRECISE QUE LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES SANCTIONS SUIVANTES

6 Sanctions

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la charte pourra donner lieu, indépendamment d'éventuelles sanctions pénales, aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.

1-1 Suspension de l'accès aux services

1-2 Sanctions disciplinaires

Vu et pris connaissance

L'élève **Les responsables légaux**